

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 23 janvier 2023 à la maison du peuple de Beauregard-l'Evêque sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°1	Procédure	Petite ville de demain	Approuvé à l'unanimité
-----	-----------	------------------------	------------------------

La ville de Billom est lauréate du dispositif « Petite ville de demain » et la convention d'adhésion a également été signée par Billom Communauté, le PNR Livradois-Forez et le CAUE. Un premier comité de pilotage a eu lieu en 2021 et un deuxième en 2022 ; ils ont permis de définir les grandes orientations autour de trois axes à savoir :

- 1 – Diversifier l'offre d'habitat en centre-ville pour accueillir de nouveaux habitants et mettre fin à l'étalement urbain.
- 2 – Maintenir l'attractivité billomoise à travers une logique de différenciation territoriale.
- 3 – Placer l'habitant au centre des politiques publiques et favoriser la participation citoyenne.

La deuxième étape est la signature de la convention cadre valant Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif reposant sur le projet global de la ville de Billom.

N°2	Urbanisme	PLUIH : modification n°2 et évaluation environnementale	Approuvé à l'unanimité
-----	-----------	---	------------------------

La procédure de modification n°2 du PLUH intercommunal a été engagée par arrêté du président du 30/05/2022. La phase de demande d'avis des Partenaires Publics Associés (PPA) et des 25 communes a été engagée à partir de la mi-novembre dernier pour une durée de 3 mois.

En parallèle, une demande d'examen au cas par cas a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Par courrier, du 11 janvier, cette dernière a précisé que la modification requérait la réalisation d'une évaluation environnementale dont l'objectif est :

- de justifier à partir des critères environnementaux les choix de changement de zonage afin de permettre les réalisations des projets ainsi que les choix justifiant les créations ou les extensions des STECAL (Secteur de Taille et de Capacité Limités) ;
- d'étudier les incidences potentielles (consommation d'espace, artificialisation, paysage, déplacement, biodiversité, VRD, émissions de GES (gaz à effet de serre), économie agricole...) du projet de modification du PLUi-H et proposer des mesures d'évitement de réduction et le cas échéant de compensation à décliner dans le règlement du PLUi-H (règlement écrit ou graphique) relatif aux secteurs concernés par la présente modification.

A noter qu'il s'agit d'un avis conforme auquel Billom Communauté doit répondre précisément et que cette situation implique le report de la procédure de modification, et notamment de l'enquête publique. L'assemblée a acté cet avis et décider de lancer une étude environnementale.

N°3	GEMAPI	CT Litroux-Jauron – Déclaration d'intérêt général	Approuvé à l'unanimité
-----	--------	---	------------------------

Le contrat territorial Litroux/Jauron a été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne lors de sa séance plénière du 15 décembre 2022. Le plan d'actions, la stratégie territoriale et la feuille de route associée sont donc validés pour la période 2023-2025.

Pour pouvoir mettre en œuvre le plan d'actions, il est nécessaire de déposer une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès du service « Police de l'eau » de la Direction Départementale des Territoires ainsi que de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Cette procédure permet à une collectivité d'intervenir sur des terrains privés avec des fonds publics, d'entreprendre des travaux, voire de simples études présentant un caractère d'intérêt général du point de vue agricole, forestier ou de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Cette DIG implique une enquête publique et portera notamment sur 3 projets de zones humides, des haies à planter, la création d'abreuvoirs, des clôtures de prairies en bord de cours d'eau, des renaturations des cours d'eau, des restaurations/créations de ripisylves, de la gestion des espèces exotiques envahissantes ou encore de mise en défens de zones humides.

N°4	Mutualisation	Avenant n°4 au groupement de commandes chaudières : intégration de nouveaux équipements au marché Dalkia	Approuvé à l'unanimité
N°5	Mutualisation	Avenant n° 5 au groupement de commandes chaudières : redéfinition des cibles	Approuvé à l'unanimité

4 - A compter du 1<sup>er</sup> février, Dalkia sera le prestataire des membres du groupement de commandes relatif au marché d'exploitation et d'entretien-maintenance des installations thermiques pour les « grosses » et les « petites installations.

St-Julien-de-Coppel et Billom Communauté souhaitent également, pour certains de leurs sites, adhérer à une prestation de type P3 pour les travaux de gros entretien et de renouvellement nécessaires au maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement, pendant toute la durée d'exécution du contrat.

5 - Le marché définit des cibles de consommation annuelles à atteindre afin de garantir une gestion optimale des équipements, tout en réalisant des économies d'énergie sans dégrader le confort pour les usagers. La crise de l'énergie que nous subissons depuis plusieurs mois contraint les membres du groupement à revoir à la baisse les températures de chauffe de certains de leurs équipements. Cela a bien sûr une incidence sur les cibles fixées dans le marché, ces dernières devant elles aussi être revues à la baisse.

N°6	Habitat	Avenant à la convention du SPPEH	Approuvé à l'unanimité
-----	---------	----------------------------------	------------------------

Il est proposé un avenant à la convention relative au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat signée avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et les 13 EPCI (hors Clermont Auvergne Métropole) afin de recalibrer le dispositif sur deux points :

- le temps des techniciens sur Thiers Dore et Montagne, Agglo Pays d'Issoire, Mond'Arverne Communauté et Chavanon Combrailles et Volcans,
- la nouvelle mission relative aux conseils sur l'autonomie qui implique de nouveaux recrutements au département.

Par voie de conséquence, la participation financière des EPCI concernés est modifiée et les modalités de calcul ont été revues. Toutefois, celles-ci n'ont aucune incidence pour Billom Communauté.

N°7	Gens du voyages	Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2023-2028	Approuvé à la majorité*
-----	-----------------	--	-------------------------

Le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage vient de recevoir un avis favorable de la commission départementale consultative du 22 novembre 2022. Quatre priorités ont été définies afin de permettre et d'accompagner les modes de sédentarité et d'itinérances choisis, de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle et de mieux communiquer, sensibiliser, former. Ces priorités se déclinent en 15 objectifs et 36 actions.

Le schéma prévoit des prescriptions et des orientations pour chaque EPCI. Pour Billom Communauté il s'agit de réaliser 7 terrains familiaux pouvant offrir 15 places complémentaires sur Billom et 5 sur Vertaizon pour 12 places. Toutefois, toute autre commune autour de ces deux pôles peut aussi se mobiliser pour proposer des lieux d'accueil.

Le schéma fait également des prescriptions et donne des orientations au regard de l'existant (ex : développement de projets socio-éducatifs sur les aires d'accueil, orientation vers un habitat alternatif, travail partenarial autour de l'insertion sociale et professionnelle...).

Billom communauté est tenu de participer à la mise en œuvre du schéma dans un délai réglementaire de 2 ans.

\* 1 contre et 5 abstentions

N°8	Administration	Convention de partenariat avec le SIVOS	Approuvé à l'unanimité
-----	----------------	---	------------------------

Billom Communauté et le SIVOS ont construit leur siège administratif respectif ensemble, dans le cadre d'une opération mixte avec l'Ophis. Une convention doit définir les modalités d'une part de répartition de certains frais (électricité, eau, gaz, entretien chaudière et climatisation) et d'autre part d'utilisation et d'entretien de la grande salle de réunion commune aux deux structures.

La convention fait également apparaître les frais pris en charge en intégralité par Billom Communauté et le fait que le SIVOS a cédé l'assiette foncière à Billom Co pour 1 €.

N°9	Ressources humaines	Créations de postes	Approuvé à l'unanimité
N°10	Ressources humaines	Modification prime télétravail	Approuvé à l'unanimité
N°11	Ressources humaines	Modification forfait mobilité durable	Approuvé à l'unanimité
N°12	Ressources humaines	Organisation du travail au centre aquatique	Approuvé à la majorité*

9 – Suite à un départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de créer un poste d'adjoint technique pour le remplacement.

Par ailleurs, un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe a réussi l'examen professionnel de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et il est proposé un avancement de grade de l'agent au 1<sup>er</sup> février 2023.

10 – Le forfait télétravail est réévalué par arrêté du 26 août 2021 et passe de 2,50 € à 2,88 €/jour dans la limite de 253,44 €/an au lieu de 220 €.

11 – Le forfait mobilité durable évolue pour intégrer les déplacements en trottinettes électriques et l'autopartage. Les plafonds sont également revus à la hausse avec une modulation selon le nombre de jours d'utilisation. Il est décidé d'appliquer les mêmes plafonds que la FP d'État.

12 – Compte-tenu du plan de sobriété énergétique adopté précédemment, le comité social territorial s'est réuni à deux reprises pour l'organisation du temps de travail des agents au centre aquatique pour l'année 2023 : 3 semaines de congés sur les 5 seront imposées aux vacances de février et de Noël et le temps de travail tiendra compte des temps d'ouverture, des nouveaux créneaux d'activités, des modifications d'horaires sur les vacances de Pâques et d'été.

\* avec 1 abstention

N°13	Administration	Désignation	Approuvé à l'unanimité
------	----------------	-------------	------------------------


Sylvain Burias remplace Jean-Yves Crochet (tous deux d'Estandeuil) comme délégué titulaire au sein du SBA.

Suite au décès de Laurence Cabaret-Lombardy, Janick Derrien, son suppléant devient titulaire de la commission d'appel d'offres et Amalia Quinton sa suppléante.

Fait à Billom le 24 janvier 2023

Gérard Guillaume

Président

 Billom Communauté  
35 avenue de la gare  
63100 BILLOM